



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
DU 2 FEVRIER 2021
(Webconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 2 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des offres de formation des INSPE Guadeloupe et Martinique

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les nouvelles offres de formation des INSPE Guadeloupe et Martinique (dans le cadre de la loi *Pour une école de la confiance*).

Résultat du vote	<i>Nombre de membres</i>	57
	Nombre de membres présents ou représentés	37
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	37

Les offres de formation des INSPE Guadeloupe et Martinique ont été approuvées à l'unanimité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 3 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY